



Fibromyalgie ou syndrome polyalgique idiopathique diffus

Par **Chloe34**, le **03/01/2016** à **22:43**

Existe il une jurisprudence je suis atteinte de cette pathologie à un stade très avancée et invalidante et me bat désespérément svp

Expert ne la reconnaissant pas demandé de longue maladie refusée alors que impossible de reprendre déjà difficile dans la vie de tous les jours pas vraiment de traitements

Par **asvictex**, le **12/03/2016** à **05:15**

bonne question en fait le problème est médical et habituel

la FM n'est pas une maladie car nous n'avons de preuve médicale mais des hypothèses de compréhension probable Donc n dit Syndrome, d'où le problème de reconnaissance et d'indemnisation

Mais 20% des FM sont Graves et très handicapantes, et alors justifient une indemnisation un rapport demandé par les instances a très bien posé et différencié les FM Donc pas d'indemnisation systématique mais au cas par cas si grave et reconnu par des médecins qui connaissent la FM comme les Algologues Ainsi le Problème est surtout médico-scientifique que juridique à priori Pour répondre il faudrait analyser votre handicap douloureux pour faire un diagnostic d'une part et aussi apprécier sa gravité Ce n'est qu'un conseil et bon courage Si tel est le cas alors il faut contester au tribunal de la sécurité sociale Médical d'abord juridique ensuite " médico-légal" En espérant vous éclairer !